

- VILLE DE FRESNES -
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le onze juillet, à dix heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (à partir du point 9), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (sauf au point 21), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (jusqu'au point 17), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne (sauf au point 21), M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Josselin Aubry jusqu'au point 9, représenté par M. Régis Oberhauser
Mme Véronique Vela-Rodriguez à partir du point 17, représentée par Mme Youkana
Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.
Mme Jessie Claude, représenté par Mme Aurélie Million

Étaient absent.es :

M. Christian Caristan au point 21.
Mme Estelle Leyssenne au point 21.

Monsieur Benoît Legoëdec est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-29 DU 21 MARS 2019 DONNANT UN AVIS FAVORABLE À LA DISSOLUTION DU SYNDICAT POUR LA VALORISATION DE LA PLAINE DE MONTJEAN

Après avoir entendu Monsieur Lecomte, rapporteur,

M. Doms fait part de son inquiétude quant à la réalisation du projet initial sur la plaine de Montjean et attire l'attention sur l'importance de ce secteur au niveau métropolitain et régional pour faire un vrai projet sur les énergies et éducatif.

Mme la Maire précise que cette question sera abordée pendant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ce secteur appartenant à la Métropole et à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il fera l'objet d'études spécifiques pour un projet de conservation et sa préservation, qui sera construit avec les villes et leurs habitants.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la modification de l'article 1 de la délibération n°2019-29 en date du 21 mars 2019 comme suit : « Article 1 - Approuve le projet de dissolution du Syndicat pour la valorisation de la Plaine de Montjean dans les conditions financières arrêtées par la délibération n°19-01 du Syndicat pour la valorisation de la Plaine de Montjean du 11 janvier 2019 portant sur le débat d'orientations budgétaires du Syndicat pour la valorisation de la Plaine de Montjean. ».

II - ACCEPTATION DU DON D'UNE HUILE DE MICHÈLE TAUPIN

Après avoir entendu Madame Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'accepter le don du tableau de l'artiste Michèle Taupin sous la charge que cette huile soit exposée au sein de l'Hôtel de Ville et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant.e, à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de ce don.

III - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRESNES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE LA VILLE DE FRESNES, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE, LA VILLE D'ARCUEIL, LA VILLE DE MORANGIS, LA VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE, LA VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET LA VILLE DE VIRY-CHATILLON POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET LE PAPIER

Après avoir entendu Monsieur Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes, le C.C.A.S de la ville de Fresnes, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Arcueil, la ville de Morangis, la ville de Paray-Vieille-Poste, la ville de Villeneuve-Saint-Georges et la ville de Viry-Châtillon pour la conclusion d'un marché portant sur les fournitures administratives et le papier, a désigné l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre comme coordonnateur du groupement de commandes et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

IV - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Après avoir entendu Monsieur Dramé, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son représentant.e, à signer la convention à venir de mise à disposition des établissements nautiques de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année scolaire 2020/2021 sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

V - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INTERVENANT.ES EXTÉRIEUR.ES PROFESSIONNEL.LES AGRÉÉ.ES PAR UNE STRUCTURE PARTENAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Après avoir entendu Madame Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention à venir de mise à disposition d'intervenant.es extérieur.es professionnel.les agréé.es par une structure pour l'année scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

VI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE WISSOUS

Après avoir entendu Madame Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Doms souhaite attirer l'attention sur le fait que ce qui est proposé sur le chemin des Prés est révélateur de ce qui pourrait arriver sur la Plaine de Montjean, qu'il existe un risque d'aggravation du phénomène d'inondation, étant précisé que le bassin de rétention actuellement en cours de discussion avec le SIIAP est sous-dimensionné.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'émettre un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de Wissous assorti des réserves suivantes :

Les mesures prises pour prévenir le risque inondation lié aux conséquences du ruissellement urbain, notamment concernant les secteurs à urbaniser seront précisées. La Commune s'appuiera sur l'expertise de l'association S.E.C.D.E.F pour analyser leur impact sur les problématiques rencontrées dans les quartiers situés dans la partie basse de la vallée de la Bièvre. L'orientation d'aménagement et de programmation du « Chemin des Prés » précisera les modalités d'accès des futurs habitants au centre-ville et à ses équipements publics.

VII - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES

Après avoir entendu Madame Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Madelin indique que son groupe ne participera pas au vote.

M. Doms expose qu'il votera pour ce projet de rénovation urbaine, engagé du temps de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, avec l'appui des villes et des populations, dans un cadre de concertation approfondie dont pourrait s'inspirer les acteurs actuels.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 5 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) - , d'émettre un avis favorable à la modification simplifiée du P.L.U de la commune de l'Hay-les-Roses assorti du rappel suivant : Les projets de modification de voirie de l'O.A.P de la Vallée aux Renards seront étudiés de manière à avoir un impact moindre sur la voirie fresnoise. La Commune sera informée et associée à leur mise en œuvre.

VIII - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE PREVENTION DES IMPAYÉS LOCATIFS ET ADOPTION DE LA CHARTE

Après avoir entendu Madame Frachon, rapporteure,

M. Madelin relève que le bilan mentionne le traitement d'environ une centaine de dossiers depuis juin 2016, qui ont auraient eu une suite « majoritairement favorable », mais sans précision réelle cette notion, ni indicateurs permettant une analyse.

Mme la Maire précise que ce sera un sujet à aborder dans le cadre des commissions municipales, notamment celle qui aura pour objet la solidarité.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 4 abstentions** - Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) - de renouveler la commission de prévention des impayés et des expulsions locatives, d'approuver la charte de la commission de prévention des impayés et des expulsions locatives et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e à la signer, ainsi que tout acte annexe.

IX - RENOUELEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE GÉOTHERMIE

Après avoir entendu Monsieur Oberhauser, rapporteur,

M. Madelin expose que le Comité consultatif du service public de géothermie est présenté comme un outil de démocratie participative, or il ne semble pas prévu de place pour l'opposition, puisque, si l'on applique le scrutin proportionnel aux deux postes de représentant.es, aucun ne bénéficiera aux conseiller.ères d'opposition, et, de plus, le.la président.e est désigné.e par Mme la Maire, ce qui n'est pas vraiment participatif.

M. Oberhauser répond, qu'effectivement, ces désignations peuvent apparaître comme cela, néanmoins la Charte de ce comité précise bien que l'ensemble des conseiller.ères municipaux.ales sont convié.es à toutes les réunions, comme les usager.ères. C'est une structure où chacun.e doit pouvoir venir et débattre.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de renouveler le Comité consultatif du service public de géothermie et d'approuver la charte du Comité consultatif du service public de géothermie, et a désigné, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **et 8 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – M. Oberhauser et M. Baillergeau comme représentants de la Ville au sein du Comité consultatif du service public de géothermie.

X - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE BILLETTERIE AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE BILLET POUR LA SAISON CULTURELLE 2020-2021

Après avoir entendu Madame Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de prestation de service de billetterie et a autorisé Madame la Maire ou son.s.a représentant.e à signer ladite convention qui entrera en vigueur à compter de la saison 2020-2021 ainsi que tous les actes y afférents.

XI - BIBLIOTHÈQUE GABRIEL BOURDIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT RELATIVE AU PROJET D'ADAPTATION ET D'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR L'ANNÉE 2020

Après avoir entendu Madame Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la demande de subvention auprès de l'État effectuée dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin, portant l'ouverture hebdomadaire de 37 à 44 heures, en instituant la journée continue le mercredi de 10 heures à 19 heures, avec une ouverture le dimanche de 11 heures à 17 heures et a confirmé sa sollicitation de la subvention proposée dans le cadre de la dotation générale de décentralisation – concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique, la plus élevée possible, correspondant à 80% du budget prévisionnel de fonctionnement de l'opération, soit 233 591 euros pour la période 2019-2024 composés comme suit : 177 780,47 euros de masse salariale brute et 116 933,12 euros de masse salariale nette.

XII - SERVICE JEUNESSE – PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Après avoir entendu Monsieur Métir, rapporteur,

M. Madelin expose qu'un des enjeux majeurs de la politique jeunesse est la mixité sociale. Il est en effet important que la jeunesse forme un tout, quel que soit l'origine sociale. Or, dans la délibération initiale, la progressivité des tarifs ne permettait pas d'atteindre cet objectif. Cela ayant été rectifié dans le projet présenté ce jour, son groupe votera pour cette délibération.

Mme la Maire précise que le C.C.A.S viendra en appui des familles les plus précaires afin de permettre à tous et toutes de participer.

M. Um indique que son approche de la politique jeunesse est différente, elle porte plus sur la responsabilisation des jeunes. De plus, la tarification proposée se base sur le quotient familial qui doit être revu. Pour ces raisons, son groupe s'abstiendra.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, par **33 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) - **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – de fixer participations des jeunes aux activités proposées par le service municipal de la jeunesse comme suit :

- La participation demandée pour les activités organisées à l'extérieur du service et nécessitant le recours à un prestataire de services sera fixée à 30% du prix de l'activité.

- Les sorties à la mer à la journée seront facturées 3€ afin de permettre à un grand nombre de jeunes de profiter du littoral. Seul le transport sera assuré, les frais annexes et notamment la restauration seront à la charge du participant.

- Pour les séjours, il sera appliqué la tarification suivante basée sur le barème de classement des familles :

Participations familiales pour les séjours proposés par le service jeunesse	
application d'un pourcentage sur le prix du séjour	
Tranches Quotient Familial	Pourcentage de participation
1	30%
2	33%
3	37%
4	42%
5	48%
6	55%
7	65%

Les participations demandées seront arrondies à l'euro supérieur.

XIII - PRESTATIONS PAYANTES – RECONDUCTION DES TARIFS À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Après avoir entendu Madame Solvignon, rapporteure,

M. Doms note une stabilité des tarifs, avec laquelle il est en accord. Toutefois, il rappelle son souhait ferme et définitif de rendre les études du soir gratuites.

Mme la Maire répond que cette question doit être vue en commission municipale.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de reconduire pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs de l'école d'art(s), de la ludothèque, des cours municipaux pour adultes, de la restauration scolaire, de l'éveil sportif et de l'école multisports, des passeports jeunes et des accueils de loisirs sans hébergement, approuvés pour l'année scolaire 2019/2020.

XIV - MODIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Après avoir entendu Madame Solvignon, rapporteure,

M. Madelin souhaite prendre la parole.

Mme la Maire lui demande de ne pas prendre systématiquement la parole pour donner des explications de vote.

M. Madelin précise que ce n'est pas seulement une explication de vote. Il expose que, selon lui, le problème des marchés paysans ne venait pas du tarif au mètre linéaire mais de la communication autour de cette initiative.

Il ajoute que son groupe votera contre cette délibération, qui ne prévoit pas de baisse du tarif pour les terrasses, ce qui aurait été un geste fort envers les restaurants et les cafés, et qui aurait pu être compensée par une hausse des tarifs des bulles de vente, qui viennent, elles, empiéter sur les parkings permettant l'accès aux commerces.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **6 contre** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) – **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – de créer un tarif d'occupation du domaine public pour les manifestations, marchés et foires éphémères fixé à 10 €/stand/jour.

XV - APPROBATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2020 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-128 EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019

Après avoir entendu Monsieur Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de modifier les tarifs d'accès au restaurant communal pour les agents de la Trésorerie de Fresnes et a autorisé Madame la Maire, ou son sa représentant.e à signer la convention afférente.

XVI – RAPPORT 2020 SUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Après avoir entendu Monsieur Aubry, rapporteur,

Mme la Maire remercie les agents pour le travail réalisé sur ce rapport.

M. Madelin relève que le rapport mentionne un diagnostic réalisé en mars 2018, qui débouchera sur l'élaboration du plan d'actions. Cela fait donc deux ans que ce plan aurait dû être engagé, la crise du corona virus ne pouvant expliquer ce délai.

M. Aubry répond qu'il doit s'agir d'une coquille car, comme il l'a dit dans son exposé, le plan d'actions est engagé. Il y a effectivement des actions qui nécessitent des moyens supplémentaires.

Sur ce point, il précise que, jusqu'à présent, ce dossier bénéficiait d'un accompagnement professionnel par le centre Hubertine Auclert, partenaire de la Ville et spécialiste de ces questions. Or, depuis l'élection de Mme Péresse à la présidence de la Région, cette association a vu son budget diminuer de manière significative. Un vœu a d'ailleurs été pris par la présente assemblée pour que des ressources soient réaffectées à cette association, pilier de cette politique pour les collectivités. Il demande donc à nouveau que son budget soit revu.

En tout état de cause, les actions sont engagées, sur la mixité des métiers, sur la communication institutionnelle... Un choix a été fait, celui de travailler avec les directeur.trices de services pour une appropriation du diagnostic pour que l'évolution se fasse par la base. C'est un processus plus long mais qui apparaît plus adapté car, partout où les changements ont été imposés, il y a eu réticence.

Il prend pour exemple un sujet qui fait débat, l'écriture inclusive. Aucune obligation n'a été imposée aux journalistes du Panorama pour ce type d'écriture mais une réflexion commune a été engagée pour définir comment l'intégrer de la meilleure manière. De même, il a constaté que, dans certaines délibérations, les rédacteur.trices étaient passé.es de leur propre-chef à ce type d'écriture.

Ce travail est également fait au niveau de la petite enfance, sur quel parent est contacté en cas d'enfant malade. En effet, il a été constaté que dans 95% des cas c'est la mère qui est appelée. Autre exemple national, dans de nombreuses crèches, lorsque la mère est en retard de quelques minutes, il lui est souvent fait des remarques, alors que, lorsque c'est le père, très peu de reproches sont faits, puisque, dans l'imaginaire collectif, le fait que l'homme s'occupe de cette tâche « c'est déjà bien ».

La non mixité se retrouve aussi dans le monde sportif, dans les activités périscolaires... Il est essentiel de travailler sur ces sujets par l'acceptation des changements.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a pris acte, **à l'unanimité**, de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire.

XVII - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu Monsieur Pallier, rapporteur,

Mme Giné demande le détail des dépenses de fonctionnement du chapitre 3 nature 6218 charges diverses pour 142 832 euros pour 2019 et 176 930 euros pour 2020.

Mme la Maire répond que ce sont des prestations de sorties pour les enfants.

M. Doms constate que les charges de personnels sont constantes, ce qui implique une baisse des effectifs et souhaite donc savoir quels sont les secteurs concernés. Il remarque ensuite que, sur la dette, il est indiqué qu'il sera remboursé plus que ce qui est emprunté grâce à un report de 2,5 millions de l'année précédente, et, si on fait la somme des deux années, ce qui est cohérent, on arrive à une dette de 3 millions. Aussi, pour l'instant, tous les excédents de fonctionnement sont insuffisants puisque la dette continue d'augmenter.

Concernant la recette évoquée de 4 millions liée à la cession future du terrain du Moulin de Berny, déjà mentionnée hier comme réserve potentielle, il précise que c'est une illusion d'optique. En effet, le jour où ce terrain sera cédé le programme immobilier qui y sera construit impliquera, de fait, des dépenses de la collectivité pour adapter les infrastructures publiques comme les écoles.

Mme la Maire répond que, concernant le personnel il n'y a pas de baisse des effectifs prévue, mais une gestion maîtrisée de ces charges par un équilibre entre mise en place du RIFSEEP, départs à la retraite, réorganisation des services... Concernant la dette tout est transparent.

S'agissant du projet sur le terrain du Moulin de Berny, l'invariant est la reconstruction du commerce Intermarché, le reste du programme devant être réexaminé, elle-même n'étant pas favorable à un programme « tout logement ». Mme la Maire précise que l'EPT travaille en parallèle sur des projets d'activités économiques sur ce même secteur qui seraient à favoriser, précisément pour réduire les charges

publiques induites par la construction de nombreux logements. Elle ajoute que ce type d'activité est d'autant plus à favoriser que, sur Fresnes on comptabilise à peine 0,6 emploi par Fresnois.es.

M. Pallier précise que les dépenses réelles en 2019 s'élevaient à 25 millions d'euros pour le personnel, alors que le budget primitif 2020 prévoit 25 700 000 euros. Il y a donc bien une augmentation correspondant à un effectif constant, correspondant à l'objectif qui est fixé également pour les trois prochaines années comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

M. Oberhauser est surpris des remarques sur la dette. En effet, la veille il leur était reproché d'avoir des dépenses d'équipement trop faibles, il s'interroge donc sur le sens des questions posées. Il rappelle qu'il s'agit de trouver la meilleure équation dans un moment où l'État diminue les ressources attribuées aux collectivités et où il faut, en conséquence, se réinventer chaque année pour maintenir un service public solide et utile, ce qui implique des investissements réels.

M. Madelin n'a pas vu dans le rapport de présentation des éléments précis relatifs à la prime covid-19, il aurait souhaité que cela soit mis en évidence.

Sur l'absence de hausse des taxes, il aurait pu y être favorable si cela impliquait une augmentation de la capacité d'autofinancement et une baisse de la dette, or il n'en est rien.

Sur la capacité d'autofinancement, il constate un résultat excédentaire au compte administratif 2019 de 2 millions d'euros. Cela signifie que des investissements avaient été prévus en 2019, qu'ils n'ont pas été entièrement réalisés et qu'au lieu de les réinvestir en 2020, seuls 1,4 millions sont réengagés et il est pris 600 000 euros pour équilibrer les charges de fonctionnement. Aussi, sans effort de gestion supplémentaire, la Ville se retrouvera dans une situation difficile à moyen terme.

S'agissant des emprunts, le montant inscrit au budget 2020 en recette d'investissement est de 2,4 millions, en baisse par rapport en 2019, où ce montant était de 4,5 millions. Néanmoins, il relève un reste à réaliser de 2019 pour 2,5 millions utilisé au premier trimestre 2020. C'est donc un montant de 5 millions d'emprunt qui sera mobilisé en 2020, contre 4,5 millions en 2019, donc une situation qui se dégrade avec une augmentation de la dette, avec 1,5 millions supplémentaire d'endettement communal.

Il relève également d'autres éléments inquiétants sur les charges de fonctionnement et de personnel. Les dépenses consacrées au développement économiques sont de 0%, celles relatives à la sécurité et salubrité sont de 1%.

Enfin, il remercie Mme la Maire pour avoir repris des éléments de leur programme électoral sur la programmation du projet du Moulin de Berny qui doit comprendre de l'activité économique.

M. Pallier souhaite préciser quelques éléments sur l'évolution de la dette. Il indique avoir été transparent tant ce jour que la veille sur ces questions. Il y a effectivement des investissements non engagés en 2019, qui le sont en 2020 et un emprunt mobilisé pour les réaliser, ce qui fait un montant total d'emprunt de 5 millions en 2020, avec un remboursement de la dette de 3 millions, ce qui fait une dette de 29 millions au 31 décembre 2020, ce qui figurait sur le graphique affiché. Cela correspond à des projets majeurs que la collectivité se doit d'engager.

Concernant la prime covid-19, ou les dépenses liées à la politique sécurité, les circonstances d'élaboration très particulières du budget 2020 en font un budget transitoire, des évolutions seront faites en cours d'année pour l'adapter. S'agissant du développement économique, cette compétence relève du territoire ce qui explique l'absence de crédit.

Mme Leclerc-Bruant remercie les services pour le travail réalisé dans les délais contraints, et relève que la présentation très claire et transparente des finances de la collectivité et des projets en cours était indispensable, même dans le cadre d'un budget qui ne peut être que transitoire, comme il a été dit, avec des points d'ajustement à l'automne. Ce budget donne néanmoins des marges de manœuvre, ce qui est un gage de bonne gestion.

Elle se félicite de la convergence des analyses de toutes et tous sur un certain nombre de points, notamment sur le Moulin de Berny, qui était également dans le programme du groupe majoritaire, chacun s'inspirant mutuellement. L'équipe en place a une connaissance fine et ancienne de la Ville et de son territoire et elle ne doute pas de sa compétence à faire des propositions adaptées dans un cadre participatif et de co-construction.

Enfin, elle relève qu'il y a des postures prises par les membres de l'opposition dans leurs prises de parole, dépenser trop, ce n'est pas bien, ne pas dépenser assez, cela ne convient pas non plus. Elle demande un peu plus de clarté dans les orientations. Elle ajoute qu'il peut aussi y avoir un débat entre les membres de l'assemblée sur l'endettement, en précisant qu'en elle-même la dette n'est ni bonne ni mauvaise, qu'il s'agit

d'un moyen et que l'objectif est d'en définir son utilité. Par exemple, engager la Ville dans une démarche de transition écologique nécessitera des investissements mais cela est nécessaire pour l'avenir des Fresnois.es.

M. Oberhauser constate qu'on est aujourd'hui dans le débat qui n'a pas eu lieu hier. Les dépenses publiques sont présentées comme négatives pour pousser à la baisse, et, en même temps, il est demandé d'être plus solidaire, d'être dans la transition écologique... Tout cela est contradictoire.

Il s'interroge sur la réalité de la notion de « dégradation » de la situation, en quoi est-elle réellement dégradée quand des actions concrètes sont mises en face ? Il ajoute que la dépense publique fait indirectement travailler les entreprises et contribue ainsi au développement économique.

Sur les questions de sécurité, il s'agit également de regarder comment sont comptabilisées les dépenses, il ne faut pas mettre de côté le coût de maintenance du système de vidéoprotection, du personnel dédié... Et quid du rôle de la police nationale ? Les collectivités doivent-elles, encore une fois, palier l'État dans les politiques qu'il se doit de mener ? Sur le développement économique, certain.es ont voulu ces dernières réformes, notamment les lois MAPTAM et NOTRE, qui ont mis en place le principe de « chef de filat » donnant à la Région la responsabilité entière de cette compétence. Or, celle-ci dispose aujourd'hui d'un excédent de 500 000 euros non utilisé, ni pour le monde économique, ni pour le monde associatif. Au contraire, les budgets des associations ont été divisés par quatre. De même pour la Métropole du Grand Paris qui capitalise 58 millions d'euros sur ce domaine.

Ce qui été fait comme démonstration hier et aujourd'hui, c'est que l'opposition se pose comme une fervente défenseuse de la diminution de la dette publique, mais une diminution au profit de quoi ?

M. Um souhaite revenir sur une remarque de Mme la Maire qui l'a surpris concernant l'inutilité d'une prise de parole systématique pour donner une explication de vote à chaque point. Il trouve cela étonnant dans une assemblée délibérante, l'explication de vote étant essentielle aux débats, Mme la Maire n'ayant pas à juger de la qualité des propos tenus. Ce n'est pas entendable.

Concernant les délais d'élaboration du budget, il relève que ce sont des contraintes choisies, aucun Conseil municipal ne s'étant tenu depuis le 21 novembre 2019, cela ne peut donc être un argument.

Sur la dette, le débat vient d'un choix de Mme la Maire d'en faire, à son élection en 2017, un sujet principal pour se différencier de son prédécesseur. Il rappelle qu'il faut se montrer prudent quand on juge le passé, car on peut se retrouver à devoir faire les mêmes choix.

Concernant la recette des 4 millions, une des hypothèses pour compenser cette absence était une augmentation des impôts, il est donc rassuré de voir que le projet est relancé et que ce dilemme ne se posera pas.

M. Doms souhaite répondre à M. Oberhauser sur la posture qui lui est prêtée sur « la religion de la baisse de la dépenses publique ». Il conteste ce fait et indique qu'au contraire, il pense qu'il faut augmenter les dépenses publiques mais celles qui sont utiles. À titre personnel, la dette ne l'effraie pas, tant que ce budget est utilisé à bon escient.

Mme la Maire répond que, depuis 2017, les preuves ont été faites sur l'utilité des dépenses publiques engagées par la Ville. Aujourd'hui il y a une gestion saine, écologique et raisonnable des deniers publics et qu'il faut continuer dans ce sens.

M. Lecomte souhaite rectifier l'affectation des résultats, 1,3 millions ont été affectés pour des restes à réaliser, c'est-à-dire des factures qui vont être payées en 2020 pour des travaux de 2019, le programme d'investissement 2019 sera donc réalisé à 93%.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, - **6 contre** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) - **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2020 tel qu'il lui a été présenté.

XVIII - RÉGIME DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLU.ES

Après avoir entendu Monsieur Pallier, rapporteur,

M. Um salue l'initiative de confier à l'ensemble des conseiller.ères municipaux.ales de la majorité des délégations, cela les responsabilise.

Sur le montant de l'indemnité allouée à Mme la Maire, il observe une augmentation de 100% par rapport à celle de 2017 et demande une confirmation.

Mme la Maire répond que son indemnité correspond à l'enveloppe réglementaire, et que c'est en 2017 que cette indemnité était très en dessous du montant prévu, fait que connaît très bien M. Um.

M. Pallier expose ne pas connaître le pourcentage exact d'augmentation de l'indemnité de Mme la Maire par rapport à 2017, mais, quel qu'il soit, l'indemnité proposée correspond à la charge de travail et au niveau de responsabilité endossé par une Maire d'une ville de la taille de Fresnes, et qu'elle respecte le montant légal.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **et 8 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – d'abroger la délibération n°2019-89 en date du 2 juillet 2019 portant approbation du régime des indemnités allouées aux élu.es locaux.ales et d'approuver la nouvelle répartition du montant effectif des indemnités allouées aux élu.es municipaux.ales comme suit :

- Maire : 4 614,74 € brut x 12.....	55 376,76 €
- Adjoint.es : 1 200 € brut x 11 x 12	158 400 €
- Conseiller.ères municipaux.ales délégué.es : 553,03 € brut x 14 x 12	92 909,04 €
- Conseiller.ères municipaux.ales non délégué.es : 20,96 brut x 9 x 12	2 263,68 €
Total	308 949,48 €

XIX - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Après avoir entendu Monsieur Besnier, rapporteur,

M. Caristan, Mme Dutronc, Mme Gautier Tironneau, M. Besnier, Mme Lefèbvre et Mme Frachon ne prennent pas part au vote du fait de leur implication personnelle dans certaines associations concernées par le présent vote.

M. Doms demande à ce que soit étudiée la mise en place d'une prime covid-19 pour les salarié.es de l'AMICIAL dans une prochaine décision modificative du budget. Ils.elles sont beaucoup intervenu.es sur cette période. La Ville pourrait envisager d'augmenter sa subvention pour permettre le versement de cette prime.

M. Pallier précise que l'association AMICIAL est l'entité qui a repris les activités d'aides à domicile de l'AFADAR au 1^{er} mai 2020. C'est une structure nationale qui permettra un développement des services proposés. La proposition de M. Doms est intéressante mais il faudra prendre attaché au préalable de cette association pour connaître la politique sociale mise en place en la matière, si, notamment le versement de cette prime est prévu. Ce point sera abordé lors de la prochaine rencontre.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de fixer le montant des subventions accordées en 2020 aux associations conventionnées à la somme totale de 835 000 euros, dont 215 750 euros ont déjà été attribués, selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant	Dont subvention partielle
Amicale du personnel des services municipaux	53 000 euros	20 000 euros
Association le Coup de pouce	27 000 euros	7 000 euros
Association Amicale Sportive de Fresnes	176 000 euros	44 000 euros

Association Vallée-aux-Renards Animation	220 000 euros	55 000 euros
Maison des Jeunes et de la Culture	330 000 euros	82 500 euros
Association Fresnes Service	29 000 euros	7 250 euros

A approuvé les conventions d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées avec l'Amicale du personnel des services municipaux, le Coup de pouce, l'Association Amicale Sportive de Fresnes, l'Association Vallée-aux-Renards Animation, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'association Fresnes Service, l'association 6Mettre, le Chœur Arthur Honneger, le Comité des Fêtes, la Mission Locale, l'association Urban Talent, l'AMICIAL et l'association Le Germinal, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e à signer lesdites conventions.

XX - AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE

Après avoir entendu Monsieur Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de donner au comptable du Trésor public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, pour la durée du mandat, sur l'ensemble des titres émis.

M. Caristan et Mme Leyssenne sortent.

XXI - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avoir entendu Monsieur Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – et 4 abstentions* - *Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée)* – d'approuver, à compter du 1^{er} juillet 2020, la création de cinq emplois contractuels permanents de catégorie C, à temps complet, d'un emploi d'agent contractuel de catégorie A, à temps complet, de six emplois d'agent de maîtrise titulaire et de deux emplois d'attaché territorial titulaire au tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes et a ainsi modifié ledit tableau portant de le nombre de postes de 721 à 735.

XXII - VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID -19

M. Caristan et Mme Leyssenne reviennent.

Après avoir entendu Monsieur Pallier, rapporteur,

M. Domsps précise que cette délibération a également été passée pour le C.C.A.S, et que, si la version présentée ce jour a été améliorée, il trouve que la répartition demeure inégalitaire, une prime unique aurait été plus adaptée. Cela étant, il comprend que c'est un dossier complexe, il votera donc pour.

Mme la Maire répond qu'au contraire, la modulation arrêtée permet une répartition égalitaire et rappelle que l'ensemble des agents, même ceux qui n'ont pas travaillé, ont perçu l'intégralité de leur salaire, cette prime venant en plus. Ce choix a été validé par les syndicats. Elle ajoute que tous les agents qui sont venu.es travailler l'ont fait volontairement.

M. Madelin relève que, concernant les membres de la « cellule de crise », à savoir la direction générale et le cabinet, cela fait partie de leurs fonctions habituelles, il ne devrait donc pas y avoir de prime.

Mme la Maire répond qu'à Fresnes la cellule de crise c'était tous les jours en présentiel, et que c'était une période particulièrement difficile. Elle est fière du comportement des membres la direction générale et du cabinet, et, comme l'ensemble des autres agents, ils.elles ont droit à cette prime.

M. Aubry rappelle que participer à une cellule de crise ce n'est pas seulement organiser les services de son bureau. Il prend exemple du pôle cadre de vie, qui relève de sa délégation. À chaque fois qu'il a fallu sortir

avec les équipes, notamment pour les dépôts sauvages, pour aller fouiller des bennes, celui qui allait mettre les mains dedans c'était le directeur général adjoint des services, comme à chaque fois qu'il a fallu fermer les parcs en urgence. Pour lui, les directeur.trices étaient dans la catégorie « risques sanitaires forts », c'est peut-être une erreur d'écriture de ne pas l'avoir précisé comme tel. Il les remercie et les félicite.

M. Um relève qu'il y a là un amalgame, qu'il avait déjà dénoncé au précédent Conseil. La direction générale a été exceptionnelle et il ne le remet pas en cause. Mais le sujet est l'action des agents de la collectivité, et, pourtant, le cabinet est présent, alors que son rôle est différent et que ses membres sont recruté.es par cooptation et non par concours. Il y a donc un mélange des genres. Le cabinet ne devrait donc pas être concerné par cette délibération. Autre incongruité, la direction du cabinet apparait dans la même case que la direction générale, alors qu'elle devrait être distincte.

Mme la Maire répond que la directrice de cabinet et ses membres ont été particulièrement mobilisé.es pendant cette crise et il n'y aucune raison pour qu'ils.elles ne bénéficient pas de cette prime, ce sont aussi des agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisé.es pendant l'état d'urgence sanitaire d'un montant maximum de 1 000 €. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confronté.es à des risques sanitaires (forts, moyens ou faibles) en présentiel ou à une densité d'activité en télétravail, pendant la période de confinement, soit du 17 mars au 11 mai 2020.

XXIII – QUESTIONS DIVERSES

M. Doms demande que les pièces annexes à la convocation du Conseil municipal puisse être téléchargées en une seule fois comme précédemment.

Mme la Maire précise que ce sera travaillé mais que c'est dû à la mise à jour du logiciel.

La séance est levée le 11 juillet 2020 à treize et onze minutes heures.

Fresnes, le *10.12.2020*

Le secrétaire,

Benoît Legoëdec



La Maire,



Marie CHAVANON

